

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Julie Gagné M ^{me} Marie-Ève Bouchard M ^{me} Sandra Lapierre Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Sonia Deschênes M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie	Partie syndicale : M. Jean-François Boivin Partie patronale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 26 janvier 2023	
		3. Organisation scolaire • Prévion de clientèle • Maternelle 4 ans	P
		4. Sécurité d'emploi • Calcul des effectifs • Prêts de service • Congés sans traitement • Affectation aux programmes particuliers	P
		5. Ententes • Clause 8-5.05.02 • Entente le Roseau • Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice	P
		6. Processus d'engagement programmes particuliers	S
		7. Séance d'information Lab-école	S
		8. Dépôt de l'entente régulateur de contrats en FP et en FGA	P
		9. Politique de gratuité scolaire	P
		10. Gestion de projets	P
		11. Dénonciation formulaire invalidité	S
		12. Horaire préscolaire	S
		13. Autre sujet a)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.	
2. Compte rendu de la réunion du 26 janvier 2023	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2023.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20)	Suivi requis

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Après vérification, le CSS a pu offrir 18 garanties d'heures au préscolaire-primaire et 2,5 pour le Bas-Saguenay. (2023-01-26)	
	Ce dossier est encore en discussion entre le CSS et le Syndicat. Comme la procédure pour le remplacement avec les garanties d'heures ne semble pas avoir été bien assimilée par tous, le CSS rencontrera les personnes concernées pour leur expliquer. Cette procédure sera envoyée au SES. (2023-04-27)	
Autres sujets – a) Demande d'école à vocation particulière pour le Millénaire (2022-03-10)	Le SES et le CSS regarderont la possibilité de combiner l'espagnol et l'anglais afin de créer des postes au secondaire en respect de la clause 5-3.10 de l'entente nationale. (2022-10-20)	Suivi requis
	Le CSS mentionne qu'un comité est à prévoir. (2023-01-26)	
	Un comité sera fait afin de vérifier s'il est possible de faire la même chose au secondaire, soit de jumeler des tâches de Charles-Gravel et Des Grandes-Marées afin de créer des postes. (2023-04-27)	
Processus d'engagement accéléré (2022-04-29)	Le CSS suggère de créer un comité pour analyser les impacts et voir la possibilité de créer des postes et bien identifier les enjeux comme le temps de déplacement entre les deux établissements. (2022-10-20)	Suivi requis
	Le comité n'a pas encore été mis en place. Mme Lavoie ajoute qu'ils analysent la possibilité d'arrimer les heures des écoles secondaires pour faciliter la création de postes. (2023-01-26)	
	Le comité, composé entre autres des TOS, des directions et des ressources humaines, s'est penché sur la possibilité de créer des postes en jumelant les 2 établissements de l'Odyssée. Après analyse, il y a beaucoup de contraintes qui empêchent le CSS de créer des postes. Cependant, ce dernier s'engage à refaire cette évaluation annuellement. (2023-04-27)	
Dénonciation 5-1.15 E1 (refus de poste) (2022-10-20)	Le comité pour analyser la pratique concernant les refus est à mettre en place. (2022-10-20)	
	Le Centre de services scolaire ayant une ouverture à ce sujet, il a fait une proposition au SES et c'est encore en discussion. (2023-04-27)	
Projet précarité (2022-10-20)	Le suivi de ce point sera fait plus spécifiquement lors du comité de perfectionnement, mais le CSS mentionne que le fait d'offrir un service d'insertion professionnelle est attractif.	
	Le CSS a terminé sa reddition de compte et a prévu les sommes pour continuer ce projet. L'impact de ce projet est très bénéfique et on note une très belle collaboration entre les services éducatifs et M. Boudreault. Ce dernier rencontre les personnes individuellement afin de leur offrir un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Mme Gagnon ajoute que ce projet sert de modèle dans la région et rend le CSS des Rives-du-Saguenay beaucoup plus attractif. M. Lavoie précise que même l'UQAC en a entendu parler et désire connaître ce qui est en place. Mme Gilbert informe le CSS que, lors du forum <i>Parlons éducation</i> ,	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Mme Nicole Monney de l'UQAC a mentionné que la cohorte actuelle était disponible pour offrir un soutien aux enseignants dans les activités avec les jeunes. S'ils s'impliquent, ça fera partie de leur formation. (2023-04-27)	
Retour sur les avis (P) - Services éducatifs dispensés - Planification des évaluations (2023-01-26)	Planification des évaluations En suivi à l'avis sur la planification des évaluations, M. Lavoie informe le SES que malgré l'abolition des épreuves, les services éducatifs fournissent encore des outils d'évaluation, mais leur utilisation est laissée au choix de l'enseignant. Les conseillers pédagogiques continuent également à accompagner les équipes qui le désirent sur leur jugement professionnel en évaluation et les épreuves. (2023-01-26)	
	M. Lavoie informe le SES que la politique sur l'évaluation des apprentissages a été mise à jour avec le nouveau règlement qui balise les notes. Il explique le rôle de l'établissement à l'intérieur de cela. Le SES souhaite que les plaintes soient triées avant d'exiger une révision de note. Mme Lavoie précise que la responsabilité de demander une révision de note revient à l'élève ou au parent qui doit remplir un formulaire. La direction d'établissement fournit le formulaire, mais c'est au parent et à l'élève de motiver cette révision. (2023-04-27)	
Liste d'ancienneté (S) (2023-01-26)	Un projet de liste d'ancienneté a été envoyé au Syndicat pour une première vérification. Lorsque la liste sera prête, elle sera en validation dans les milieux par le biais de l'Intranet, pour la période du 13 au 24 février 2023. (2023-01-26)	
	La liste d'ancienneté a été envoyée finale au Syndicat. (2023-04-27)	
Entente formation hors amplitude (P) (2023-01-26)	Le CSS désire renouveler l'entente pour permettre de la formation hors amplitude. Elle rappelle que c'est sur une base volontaire et que les enseignants sont payés au taux de suppléance. Mme Bouchard mentionne que le fait que la formation soit en soirée et que les enseignants sont payés moins que leur salaire n'est pas intéressant. Le CSS ajoute qu'au niveau du financement, comme aucune somme supplémentaire n'est octroyée pour cela, la seule façon pour le CSS que ce soit viable c'est de payer au taux de suppléance. M. Lavoie ajoute que le service est beaucoup utilisé pour ceux et celles en insertion professionnelle et qui reçoivent du mentorat.	
	Pour ce qui est d'intégrer la FP et la FGA dans l'entente, Mme Rébeka Fortin, directrice du CFGA, regardera si c'est possible de le faire. (2023-04-27)	
	L'entente n'a pas encore été renouvelée, mais pour l'instant le CSS l'applique toujours.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
Autre sujet a. Dates sécurité d'emploi (P)	a. Dates sécurité d'emploi Le CSS vérifie auprès du Syndicat si les dates de la sécurité d'emploi, telles que devancées l'an dernier avaient convenu et se questionnent pour savoir s'ils le referont cette année. Le CSS propose de tenir le bassin d'affectation le 18 mai, le mouvement volontaire à la mi-juin et les postes réguliers au début du mois de juillet. Le SES amène une problématique vécue l'an dernier concernant la mécanique avec le deuxième mouvement volontaire. Les enseignants ayant accepté un poste le 7 juillet, n'avaient pas accès aux postes du 2^e mouvement volontaire. Selon le SES, pour pallier ce problème, les enseignants acceptant un poste en juillet devraient être inscrits automatiquement au 2^e mouvement. Le CSS reçoit la suggestion. Après plusieurs discussions sur la façon de tenir le mouvement volontaire, il est suggéré de revenir à la formule en présentiel. (2023-01-26) Le CSS est à rédiger une entente pour modifier la sécurité d'emploi. (2023-04-27)	
3. Organisation scolaire (P) • Prévion de clientèle • Maternelle 4 ans	Dépôt par le CSS des documents : • Organisation scolaire préscolaire-primaire 23-24 en date du 11 avril 2023; • Organisation scolaire secondaire 23-24 en date du 12 avril 2023; • Organisation scolaire pour la FP et la FGA pour 23-24.	
4. Sécurité d'emploi (P) • Calcul des effectifs • Prêts de service • Congé sans traitement • Affectation aux programmes particuliers	Dépôt par le CSS des documents : • Sécurité d'emploi spécialistes champs 4-7 pour 23-24-V1; • Calcul des effectifs enseignants totaux, primaire et secondaire pour 23-24; • Tâches à Fréchette 23-24; • Besoin d'enseignant par champ 23-24. Le CSS mentionne avoir une belle sécurité d'emploi, car aucune mise en dispo ou non-renouvellement n'est prévu pour l'instant. Le CSS ont fait un très gros travail d'analyse et ont ajouté une étape à leur procédure afin de prendre plus de risques pour ouvrir des groupes. La prochaine lecture sera avant le bassin. Le SES est satisfait de la prise de risque du CSS.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Concernant l'affichage pour les programmes particuliers, le SES informe le CSS que le délai pour appliquer est court, car ceux en congé de maladie ne regardent pas leur courriel chaque jour. Le CSS en prend note et vérifiera le délai pour appliquer. De plus, le CSS le publicisera sur la nouvelle page Facebook des membres du CSSRDS.	
5. Ententes (P) • Clause 8-5.05.02 • Le Roseau • GPAÉ – Marie-Médiatrice	Pour l'entente sur la clause 8-5.05.02, elle est reconduite étant donné que la cour d'appel a reporté l'audience. Les ententes Le Roseau et GPAÉ-Marie-Médiatrice sont à vérifier et approuver.	
6. Processus d'engagement programmes particuliers (S)	Le Syndicat propose au Centre de services scolaire de ne plus faire d'entrevue pour les programmes particuliers et de fonctionner de la même façon qu'avec le Lab-école, soit par une séance d'information. Plusieurs discussions ont lieu. Mme Gagnon propose de créer un comité pour établir le processus et les critères de sélection pour chaque programme particulier, soit l'autochtonisation, Montessori, Millénaire, concentrations sportives et artistiques et anglais démocratisé.	
7. Séance d'information Lab-école (S)	Le Centre de services scolaire enverra une note de service pour informer les personnes intéressées à travailler au Lab-école, qu'elles devront obligatoirement suivre une des séances d'information du 3 ou 10 mai pour pouvoir appliquer sur le poste. Pour les classes spécialisées, une séance d'information sera offerte aux mêmes dates, mais elle se veut seulement informative, elle n'est pas obligatoire pour appliquer.	
8. Dépôt de l'entente régulateur de contrats en FP et en FGA (P)	L'entente pour le régulateur de contrats en FP et en FGA a été signé, donc le CSS peut maintenant le mettre en application. Le régulateur aura un impact sur la sécurité d'emploi en juin.	
9. Politique de gratuité scolaire (P)	Le CSS dépose la politique sur la gratuité scolaire pour consultation. Le délai pour que le SES donne son avis étant très court, soit le 1 ^{er} mai, le conseil d'administration du CSS est ouvert à recevoir les commentaires par la suite.	
10. Gestion de projets (P)	Le CSS informe le Syndicat que les projets avancent bien. Le Lab-école est dans les temps. Pour l'école l'Horizon, les gens ont appréciés être rencontrés. Un prébassin aura lieu pour eux et la liste des postes leur sera envoyée au préalable afin de leur permettre	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	de prendre une décision éclairée lors du bassin. Pour l'école Ste-Thérèse, c'est en cours présentement et pour Laure-Conan, une rencontre est prévue demain. Concernant les changements apportés pour les retraites progressives et l'abolition des réductions de tâche, le CSS mentionne avoir reçu plusieurs appels, comme le SES et qu'ils ont essayé de répondre au mieux à leurs préoccupations. Quelques demandes d'accommodement ont été reçues et sont en analyse. On note des prises de retraite supplémentaires en raison des changements.	
11. Dénonciation formulaire invalidité (S)	Le Syndicat dénonce l'utilisation trop rapide et abusive du formulaire médical lors d'une invalidité. Mme Gilbert précise que le formulaire médical a été analysé et il demande trop d'informations. Le CSS accueille la dénonciation et fera les vérifications pour le formulaire, car ce dernier provient du ministère.	
12. Horaire préscolaire (S)	A la suite du comité pour analyser les possibilités afin de maintenir les mercredis après-midi au préscolaire, il a été décidé d'ajouter deux périodes de 20 min afin de s'arrimer avec le régime pédagogique. Le SES mentionne avoir reçu des appels à l'effet que les directions ont précisé aux enseignants du préscolaire qu'ils auraient l'obligation de rester à l'école le mercredi après-midi. Le CSS a rencontré les directions individuellement pour faire un rappel à ce sujet et aussi pour les consultations collectives qui sont à faire avant la fin juin. Les directions ont demandé une rencontre vers la fin août pour rappeler les balises de la tâche.	
13. Autre sujet a.	Aucun sujet n'est ajouté.	